

Dispositif prévisionnel de secours – Fiche de renseignements

À quoi sert cette fiche ?

Cette fiche de renseignement sert à dimensionner le dispositif de secours en accord avec le référentiel national des DPS via le calcul du ratio d'intervenant secouriste (RIS). Après avoir établi le dimensionnement du dispositif, la Croix-Rouge française (CRf) vous proposera un devis. Les informations de cette fiche seront reprises dans la convention. Tout changement intervenant entre la déclaration suivante et le jour de la manifestation doit être porté à notre connaissance.

Comment remplir cette fiche ?

- Tous les renseignements demandés doivent être fournis le plus précisément possible. En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher de la structure CRf concernée
- La fiche doit être datée et signée
- Merci de joindre tout document complémentaire utile à l'élaboration du dimensionnement (arrêté préfectoral ou municipal, plan du site...)
- Le plan de la manifestation doit obligatoirement être joint par l'organisateur pour que ce document soit recevable.

1 - Organisme demandeur

Raison sociale	
Service	
Type d'organisateur	Sélectionnez - Si Autre, précisez:
Adresse	
Téléphone	

Suivi du dossier par	
Fonction	
Téléphone	
Mail	

Représentant légal	
Fonction	

2 - Caractéristiques de la manifestation

Nom de la manifestation	
Type de manifestation	Sélectionnez ▾ Si Autre, précisez:
Date et heure de début	
Date et heure de fin	
Adresse*	
Nom du contact sur place	
Fonction du contact	
Téléphone du contact	
Circuit: Sélectionnez ▾	Si oui : <input type="checkbox"/> Circuit ouvert (circuit sur voie publique non fermée à la circulation) <input type="checkbox"/> Circuit fermé (circuit sur voie privée ou sur voie publique fermée à la circulation)
Superficie du site	
Distance maximale sur site	
Risques particuliers	
Demande de vecteur d'évacuation (VPSP)	Sélectionnez ▾ Si oui, précisez le nombre :
<p>Les évacuations peuvent être réalisées au sein d'un véhicule de premiers secours à personne avec 3 intervenants secouristes suite au bilan réalisé par les équipes secouristes. Les équipes d'évacuations ne rentrent pas dans le calcul du ratio d'intervenant secouriste.</p>	

*Si manifestation sur plusieurs sites : remplir un formulaire par site

Aspects logistiques

Mise à disposition par l'organisateur :	Sélectionnez le type de poste de secours ▾
Accès à l'électricité	Sélectionnez ▾
Accès à l'eau courante	Sélectionnez ▾
Repas des secouristes fournis	Sélectionnez ▾
<p>Note: L'organisateur prend en charge le repas et les boissons des personnels de la CRf si le dispositif est assuré durant les périodes 12h-14h et/ou 19h-21h. Si l'organisateur ne peut assurer une prestation en nature, une indemnité forfaitaire par personne est intégrée dans les modalités financières de la présente convention.</p>	

3 - Accessibilité du site

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site de la manifestation (E1)		
<input type="checkbox"/>	Accès aisé : structure permanente (bâtiment, salle en dur,...) ; voie publique avec accès dégagés	0,25
<input type="checkbox"/>	Structure non permanente : (gradins, tribunes, chapiteaux,...), espace naturels avec une surface inférieure à 2 hectares ; longueurs de brancardage entre 150 m et 300 m ; terrain en pente sur plus de 100 m	0,30
<input type="checkbox"/>	Espaces naturels : surface entre 2 hectares et 5 hectares, brancardage entre 150 m et 300 m ; terrain en pente sur plus de 100 m ; autres conditions d'accès difficile	0,35
<input type="checkbox"/>	Espaces naturels : surface supérieure à 5 hectares ; brancardages au-delà de 600 m ; terrain en pente sur plus de 300 m ; autres conditions d'accès difficiles ; progression des secours rendu difficile par la présence du public	0,40

Délai d'intervention des secours publics (pompiers, SMUR...) (E2) - Remplissage par la CRf		
<input type="checkbox"/>	Moins de 10 minutes	0,25
<input type="checkbox"/>	Entre 10 et 20 minutes	0,30
<input type="checkbox"/>	Entre 20 et 30 minutes	0,35
<input type="checkbox"/>	Plus de 30 minutes (entraîne l'obligation d'un poste à 4 intervenants secouristes minimum)	0,40

Centre de secours et SAMU les plus proches de l'événement :

4 - Nature de la demande

4.1 Dispositif acteur* :

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non (passer directement au 4.2)
------------------------------	--

*Sont considérés comme acteurs les participants à un événement (sportif, culturel, événementiel...), hors public. Si le dispositif de secours couvre les acteurs, cela entraîne l'obligation d'un poste de secours à 4 intervenants secouristes minimum.

Tranche d'âge des acteurs :		Nombre d'acteurs :	
Catégorie d'acteurs :	<input type="checkbox"/> Professionnels	<input type="checkbox"/> Amateurs	<input type="checkbox"/> Mixte
Contraintes imposées aux acteurs	Port du casque, etc		

Contraintes imposées à l'organisateur (par la fédération de rattachement, la préfecture etc...) :

Mise en place de:

... Équipe de poste de secours

... Équipe d'intervention en VPS

... Équipe nautique

... Binôme dépendant d'une équipe

4.2 Dispositif public* :

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Public : ensemble des personnes qui assistent effectivement à un spectacle, une manifestation, un rendez-vous sportif...
------------------------------	------------------------------	--

Effectif maximum instantané du public (P1) :	Effectif maximum cumulé du public :
Tranche d'âge du public :	Présence de personnalités : Sélectionnez ▾
Public avec des besoins particuliers : Sélectionnez ▾	Si oui, précisez :

Type de public et comportement (P2)		
<input type="checkbox"/>	Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique	0,25
<input type="checkbox"/>	Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon....	0,30
<input type="checkbox"/>	Public debout : spectacle avec public statique, événement sportif avec protection du public par rapport à l'événement...	0,35
<input type="checkbox"/>	Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, féria, carnaval, spectacle de rue, festival, événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence du public permanente	0,40

Commentaire :

5 - Calcul du RIS (renseigné par la Croix-Rouge)

Calcul de l'indice de risque

Uniquement si dispositif public

Indice total du risque : $i = P2 + E1 + E2 = \dots + \dots + \dots = \dots$

Effectif prévisible déclaré du public

Uniquement si dispositif public

Nombre de public attendu (renseigné plus haut dans le document) : $P1 = \dots$

Si $P1 \leq 100.000$ personnes, alors $P = P1$

Si $P1 > 100.000$ personnes, alors $P = 100.000 + [(P1 - 100.000) / 2]$

$P = \dots$

Calcul du Ratio d'Intervenants Secouristes (RIS) minimum

Uniquement si dispositif public

Ratio d'Intervenant Secouristes : $RIS = i \times (P / 1000) = \dots$

Ratio d'intervenant secouriste	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	A la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'Alerte et de Premiers Secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

Effectifs pairs d'intervenant secouristes : ...

6 - Proposition de dimensionnement (renseigné par la Croix-Rouge)

Sur la base de notre expérience de dispositifs équivalents et après étude de votre formulaire, nous recommandons le dimensionnement suivant :

- ... Intervenants secouristes répartis ainsi :
- ... poste de secours
- ... équipe d'intervention (préciser à pieds/ en VPSP)
- ... binôme (préciser à pied, à vélo, nautique, tout terrain etc...)
- ... équipe d'encadrement
- ... véhicule d'évacuation

Justification :

« Pour traiter votre demande de dispositif prévisionnel de secours, la Croix-Rouge française collecte et traite des données personnelles vous concernant sur la base de l'exécution du contrat qui nous lie (mesures contractuelles et pré-contractuelles).

Ces données sont à destination exclusive de la Croix-Rouge française qui les conservera pendant une durée de deux ans après la réalisation du DPS ; elles seront ensuite archivées pour une durée pouvant aller jusqu'à 28 ans supplémentaires pour lui permettre de remplir ses obligations légales.

Dans le cas où aucune convention ne serait signée et où le DPS n'aurait pas lieu, ces données seront conservées 1 an puis supprimées.

Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, son Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot – 75014 Paris ou à l'adresse suivante : DPO@croix-rouge.fr.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la délégation territoriale du Puy-de-Dôme de la Croix-Rouge française en envoyant un mail à secourisme.dt63@croix-rouge.fr ou en nous écrivant au 23 Boulevard Jean Moulin – 63000 Clermont-Ferrand

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles ; vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). »

Délégation territoriale du Puy-de-Dôme

Raison sociale organisateur (à modifier)

Florian NIEZ

NOM du SIGNATAIRE (à modifier)